

Ou bien, elle truque purement et simplement les consultations qu'elle organise :

* A Renault-Billancourt, en février 71, elle consulte les travailleurs après les discussions avec la direction sur l'avenant à l'accord de 1971. Alors que le dépouillement des bulletins n'est pas terminé, sort un tract annonçant que... 90 % des travailleurs sont favorables à la signature de l'avenant !

Ou bien encore, elle remet en cause les résultats du vote quand ils ne lui plaisent pas :

* Début mai à Renault-Cléon, un premier vote à bulletin secret est organisé : la majorité des travailleurs vote la grève illimitée. Ne tenant aucun compte du résultat du scrutin, la direction CGT se refuse à organiser la grève. Au contraire, au cours d'un meeting, elle propose un vote sur les deux propositions suivantes : « des actions de plus en plus puissantes » ou la grève illimitée. Sur les 2500 ouvriers présents, seule une centaine se prononce pour la première proposition. Mais les dirigeants de la CGT ne s'avouent pas battus. Ils disent aux travailleurs : « Vous n'avez pas compris le sens du vote, on recommence ». Troisième vote. Cette fois-ci il n'y a guère plus d'une dizaine de travailleurs pour voter contre la grève illimitée. Malgré tout, la direction de la CGT marque son mépris pour la démocratie et se refuse à organiser la grève. Cléon ne sera occupé que la semaine suivante, et uniquement à l'initiative des militants révolutionnaires.

Enfin, le mode même de ces consultations, le vote à bulletin secret, est contraire à la démocratie ouvrière.

Le vote à bulletin secret atomise les travailleurs, empêche que les travailleurs combattifs rallient les hésitants, donne le même poids aux jaunes et aux non-grévistes qu'aux travailleurs qui luttent.

Au cours de la grève de Mai 71 à Wendel-Sidelor, les directions syndicales capitulent devant le patron et se mettent d'accord avec lui, sur... un catalogue de promesses vagues.

Malgré la majorité des militants de l'entreprise qui veulent continuer la lutte, les deux permanents CGT et CFDT imposent un vote à bulletin secret sur ce compromis. 1500 travailleurs sur 3500 participent au vote. Les partisans de la reprise du travail l'emportent d'une petite centaine de voix. Tous les travailleurs combattifs, la majorité des militants, se sentent complètement possédés par cette manœuvre « démocratique ». Comment 800 travailleurs, ceux qui n'ont rien fait dans le mouvement, peuvent-ils imposer la reprise à l'ensemble des grévistes ?

Le vote à bulletin secret n'est démocratique que lorsqu'il s'agit d'élire des individus responsables syndicaux, délégués, autant d'affaires internes à la classe ouvrière. Chaque travailleur affirme par son vote la confiance qu'il porte à tel ou tel militant ; il doit pouvoir exprimer son jugement sans qu'aucune pression ne puisse s'exercer sur lui.

LA GREVE EST L'AFFAIRE DE TOUS LES TRAVAILLEURS QU'ILS SOIENT SYNDIQUES OU NON

La défense de nos intérêts est une chose bien trop sérieuse pour être laissée aux mains des bureaucrates. Elle n'est pas la chasse gardée des directions syndicales, mais concerne l'ensemble des travailleurs.

Les dirigeants du syndicat doivent convoquer des AG où tous les travailleurs, syndiqués et non syndiqués, puissent faire connaître,